

FS-R SSA

Formation Spécialisée de Réseau du Service de Santé des Armées

du 23 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

FO Défense souhaite attirer l'attention de cette instance sur plusieurs situations préoccupantes qui affectent directement les conditions de travail, les parcours professionnels et la santé des personnels du SSA.

Nous dénonçons d'abord les difficultés persistantes rencontrées par les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ) et aides-soignantes (AS) souhaitant évoluer par un changement de statut administratif ou technique. Hors situations d'inaptitude médicale ou de restructuration, ces demandes restent trop souvent sans réponse.

Pourtant, de nombreux agents souhaitent valoriser leurs compétences, diversifier leur parcours ou accéder à des fonctions mieux adaptées à leurs aspirations. **FO Défense** revendique de réelles perspectives de mobilité et d'évolution professionnelle pour tous les personnels.

Nous alertons également sur la situation des BLRH, confrontés à un manque chronique d'effectifs. Les conséquences sont désormais évidentes :

- Retards dans le traitement des dossiers ;
- Difficultés d'accompagnement des agents ;
- Surcharge de travail des personnels RH ;
- Dégradation de la qualité du service rendu.

Faute de recrutements suffisants, la chaîne RH est en difficulté. Cette situation n'est plus acceptable. Les difficultés liées aux dossiers retraite illustrent cette dégradation. De nombreux agents peinent à obtenir des informations fiables et un accompagnement adapté pour préparer leur départ. Les dysfonctionnements signalés avec le Service des Pensions de La Rochelle, notamment pour les dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles, aggravent encore la situation. Délais, incompréhensions et difficultés de traitement génèrent inquiétude et mécontentement.

FO Défense demande la mise en œuvre rapide de solutions concrètes garantissant un accompagnement efficace des personnels tout au long de leur carrière.

Nous souhaitons également alerter sur l'augmentation préoccupante des risques psychosociaux chez les aides-soignantes. Dans de nombreux services, elles doivent assumer toujours plus de missions au-delà de leur cœur de métier. Cette polyvalence imposée, combinée à des effectifs insuffisants, entraîne fatigue, épuisement professionnel, perte de sens et souffrance au travail. **FO Défense** considère que la prévention des risques psychosociaux doit être une priorité. Il est indispensable de revoir les organisations de travail, d'évaluer les charges réelles et d'adapter les effectifs aux missions confiées.

Enfin, nous ne pouvons conclure sans évoquer les fortes chaleurs et épisodes caniculaires qui touchent actuellement notre région.



FO Défense rappelle un principe fondamental :

« CE N'EST PAS AUX AGENTS DE S'ADAPTER À LA CHALEUR.
C'EST À L'EMPLOYEUR DE LES PROTÉGER. »

Une nouvelle vague de chaleur frappe notre territoire et ses effets se font déjà sentir dans de nombreux services des hôpitaux et organismes du SSA .

Dans les bureaux, ateliers, magasins, services administratifs, techniques, logistiques et de soins, les températures deviennent parfois difficilement supportables. L'employeur a pourtant une obligation réglementaire de protection de la santé et de la sécurité des agents. Or, il est encore parfois demandé aux personnels de simplement « s'adapter » au motif que les moyens financiers seraient insuffisants.

Pour **FO Défense**, cet argument est irrecevable. Les épisodes caniculaires ne sont plus exceptionnels. Ils sont désormais récurrents et imposent une anticipation durable des conditions de travail.

FO Défense revendique :

- L'installation de dispositifs de climatisation ou de rafraîchissement performants dans les locaux les plus exposés ;
- La mise à disposition permanente d'eau fraîche pour l'ensemble des agents ;
- L'aménagement des horaires lorsque l'activité le permet ;
- Le développement du télétravail pour les personnels dont les missions sont compatibles ;
- L'octroi de pauses supplémentaires dans des espaces rafraîchis lorsque les températures deviennent excessives ;
- Une vigilance renforcée pour les agents vulnérables ;
- Une évaluation immédiate des conditions de travail dans chaque service ;
- Une information régulière et transparente des personnels sur les mesures de prévention mises en oeuvre.

Les agents ne doivent pas subir. La santé des personnels ne peut devenir une variable d'ajustement budgétaire. **FO Défense** refuse que la responsabilité de ces situations soit reportée sur les agents. Face à la chaleur, aux difficultés organisationnelles et à la dégradation des conditions de travail, nous attendons des actes concrets.

La santé, la sécurité et le respect des personnels ne sont pas négociables.

Je vous remercie de votre attention

Paris, le 23 juin 2026

